

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 004-210402186-20260429-DE_031_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Date de la convocation: 24/04/2026

Membres en exercice : 11	<i>vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD</i>
Présents : 8	Présents : Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Martine BONALD, Paul OLIVER
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Aalin LALANNE représenté par Patricia NAVARRETE, Nathalie DESANGLOIS représentée par Caroline CHAILLAN
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Jean-Louis SCHIELOTTO
	Secrétaire de séance: Caroline CHAILLAN

Objet: Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - DE_031_2026

Par délibération en date du 31 mars 2026, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fixé les modalités de composition de la CLECT à savoir 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Il convient de procéder à la désignation de ces membres.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-DE DESIGNER comme représentant de la commune au sein de la CLECT

-Membre titulaire : Caroline CHAILLAN

-Membre suppléant : Yvette ROSSO

-D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Robert LIAUTAUD

